



L'Intégral : l'équipement phare de Bugey-Sud.

LE BEL ÂGE DE L'INTÉGRAL DE BELLEY

DU 10 AU 17 SEPTEMBRE, LA SALLE DE SPECTACLES FÊTE SES 20 ANS AVEC UNE PROGRAMMATION TOUT AUSSI ÉCLECTIQUE QU'EXCEPTIONNELLE.



L'Intégral a ouvert ses portes en 2002 et depuis ce sont plus de 300 spectacles qui ont été présentés au public. Entre découvertes artistiques et têtes d'affiche de renommée mondiale, les programmations culturelles auront séduit près de 138 300 spectateurs. En gestion municipale depuis son inauguration, L'Intégral fait partie des équipements phares de la collectivité et du territoire Bugey-Sud. « *Entre septembre et juin, nous proposons une programmation culturelle diversifiée dans les principales disciplines artistiques que sont le théâtre, la musique, la danse et l'humour. C'est encore un lieu de création qui accueille des résidences artistiques, mais également les associations qui participent au développement de la vie culturelle de la ville et des territoires environnants* », commente Marjolaine Desprez-Lacourt, responsable communication. Pour célébrer ce 20^e anniversaire, L'Intégral organise une semaine d'animations "balayant" le plus possible tous les styles pour toucher un maximum de publics. « *Nous aurons une soirée*

pop rock, le 10 septembre avec trois groupes ou artistes aïndinois, un après-midi thé dansant pour les seniors le 11 septembre, une soirée électro dance-floor avec Pharaonic Party le 16 septembre (une déclinaison de l'événement qui se déroule au Phare, à Chambéry) et "Les Françaises" le 17 septembre, un concert déjanté où les tubes anglo-saxons seront réinterprétés en français », détaille Marjolaine Desprez-Lacourt. En parallèle, durant 7 jours, sera proposée une exposition 2.0 "Mapping & Rétrospective". Les visiteurs pourront également observer "Faune", une série d'affiches de grand format à lire avec une application de réalité augmentée.

UN LIEU À RÉINVENTER

Enfin, qui dit anniversaire, dit nouveau projet ! « *Après la période covid, nous avons constaté, comme toutes les salles de spectacles, une baisse de fréquentation* », argumente Marjolaine Desprez-Lacourt. Fort de ce constat, L'Intégral va aller chercher d'autres publics pour augmenter sa visibilité. Cela passera par une offre de services "clé en main" (traiteur, location de matériels, etc.). ■

INFOS +

Programme et billetterie sur www.lintegral.fr et sur place.



Attention à la rédaction de l'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation permet de faire le point avec le salarié sur l'année écoulée. Mais, attention ! Si, lors de cet échange, l'employeur reproche au salarié des agissements fautifs en lui demandant de changer immédiatement de comportement, on se rapproche plus de la mesure disciplinaire que du bilan de l'année écoulée.

LES LIMITES DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION

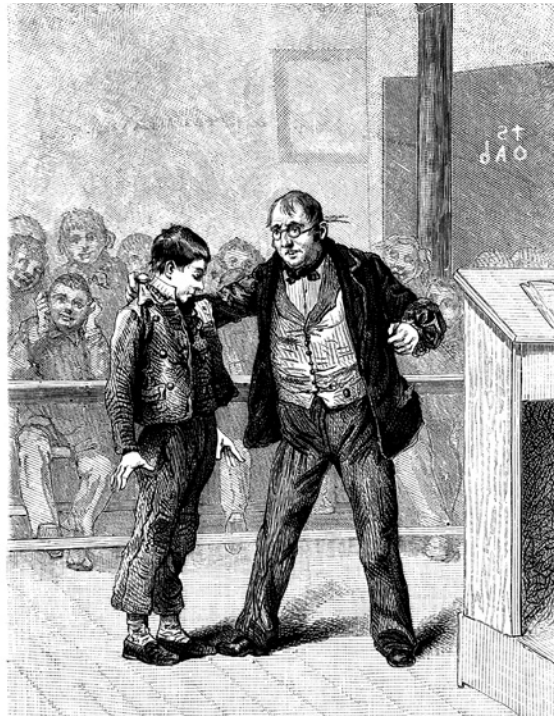
L'entretien d'évaluation permet de faire le point sur les compétences du salarié. Ses qualités y sont reconnues, mais l'entretien sert aussi à identifier ses difficultés, afin de trouver des solutions pour les lever. Cela peut également être le moment où l'employeur fixe les objectifs pour l'année à venir. Afin d'assurer le suivi de ces entretiens d'une année sur l'autre, la rédaction d'un compte rendu est fortement conseillée. Mais attention à son contenu. En effet, dans certaines situations, cela peut vite changer sa dénomination.

Lorsque l'employeur dresse le bilan de l'année, il doit être vigilant s'il formule des griefs précis et profite de cet entretien pour inviter son collaborateur à changer immédiatement de comportement. Dans une telle situation, le compte rendu de l'entretien d'évaluation peut constituer une sanction disciplinaire. Et en agissant ainsi, le dirigeant épuise son pouvoir disciplinaire. Il ne pourra plus sanctionner davantage le salarié pour les faits qu'il lui reproche. Pour rappel, en principe, **une même faute ne peut pas faire l'objet de deux sanctions successives.**

Donc, l'employeur ne peut pas sanctionner deux fois la même faute, sauf si de nouveaux faits se sont produits depuis la première sanction, ou si le salarié persiste et continue à avoir son comportement fautif.

LES LIMITES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE

Si un fait fautif est sanctionné deux fois, le salarié peut demander l'annulation de la sanction.



Si un fait fautif est sanctionné deux fois, le salarié peut demander l'annulation de la sanction.

C'est ce qui vient d'arriver à un employeur qui avait licencié un salarié pour faute grave. Le salarié a contesté : les faits reprochés pour justifier son licenciement avaient, selon lui, déjà été sanctionnés par un avertissement. En effet, lors de son entretien d'évaluation, on lui avait présenté différents motifs de mécontentement :

- plaintes de collaborateurs souffrant de son attitude dure et fermée aux changements ;
- anomalies et problèmes récurrents dans son travail constituant des dysfonctionnements graves liés à la sécurité électrique ;
- non-respect des normes réglementaires et de leur application par un pilotage rigoureux des équipes ;
- etc.

Dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation, il est reproché au salarié des griefs précis. On l'invite de manière impérative à un changement complet et total de son savoir-être et savoir-faire, et ce, sans délai.

Mais, dans la lettre de licenciement qui suivra plus tard, il est également reproché au salarié :

- ses écarts de comportement avec des collègues ou subordonnés ;
- son taux élevé de défauts électriques ;

- son défaut de respect des process en vigueur.

LE LICENCIEMENT ANNULÉ

Pour les juges, le compte rendu d'entretien d'évaluation comportait des griefs précis. Il sanctionnait le comportement considéré comme fautif du salarié et constituait un avertissement⁽¹⁾. Et si un avertissement a été infligé au salarié, les mêmes faits ne pouvaient pas justifier son licenciement. Celui-ci est donc sans cause réelle et sérieuse. ■

⁽¹⁾ Cour de cassation, chambre sociale, 2 février 2022, n° 20-13.833 (le compte rendu d'un entretien d'évaluation peut constituer une mesure disciplinaire lorsqu'il formule des griefs précis et invite le salarié à un changement de comportement immédiat).



Nadara

**LE COMMERCE
PHYSIQUE
NE VEUT PLUS
SE CONTENTER
DE VENDRE**



AVEC LE CONFINEMENT ET LA FERMETURE DES COMMERCES DITS «NON ESSENTIELS», LA PART DES VENTES EN LIGNE A ATTEINT DES SOMMETS. POURTANT, IL SEMBLE QUE LES POINTS DE VENTE PHYSIQUES AIENT TOUJOURS DE BEAUX JOURS DEVANT EUX.



DOSSIER RÉALISÉ PAR CAROLE MUET

Un temps en mode déprime, les commerçants-artisans, les grands centres commerciaux régionaux et les grands franchiseurs ont pris la pleine mesure de la révolution numérique qui bouscule les *business models*. Preuve en est avec des projets de centres commerciaux, de magasins d'usine et boutiques de déstockage (villages de marques et centres de marques, aussi appelés *outlets*) un peu partout en France. Considérés par leurs partisans comme des locomotives du développement ou de la redynamisation des territoires, ils se dévoilent sous des concepts se voulant dans "l'air du temps".

IMAGINER LE COMMERCE DE DEMAIN

« Je pense que l'e-commerce est complémentaire du commerce [physique] et qu'il y aura toujours des acheteurs attachés à fait de voir, de toucher, voire de pouvoir essayer les produits avant de concrétiser leur achat », indique Patrick Nicole-Williams, maire de Villefontaine (Isère), commune d'accueil (avec sa voisine La



Il y a un mouvement urbain autour de la gastronomie. Il fallait que Bourg-en-Bresse prenne ce tournant.

Slím Mazni

Le Beau Marché alimente les ambitions du centre de Bourg-en-Bresse

À Bourg-en-Bresse, c'est au Carré Amiot qu'il est dorénavant très tendance de se retrouver. C'est "the place to be beau"! Le *food hall* Le Beau Marché est l'une des enseignes phares de cette réhabilitation urbaine d'envergure, comprenant commerces, restaurants et bureaux. Ouvert le 3 mai dernier, Le Beau Marché réunit sept restaurants et quatre échoppes (d'où l'appellation de *food hall*) qui misent sur la qualité, la fraîcheur et les produits de saison. Résolument convivial, l'endroit se veut à la fois un lieu pour faire ses courses, prendre un verre ou un en-cas, déjeuner ou dîner et plus globalement passer un bon moment. « Nous sommes assez contents de l'ouverture. Cela se passe très bien et nous sommes dans nos objectifs. Après le temps du rodage le premier mois nous pouvons dire que tous les restaurants ont réussi à être suffisamment opérationnels pour assouvir la demande d'une population qui s'est rapidement montrée assez nombreuse. Nous constatons même que cette ouverture fait "du bruit" aux alentours et cet été

nous avons même eu une clientèle de passage », se réjouit Oriane Sosnowicz, responsable du développement pour Le Beau Marché, en annonçant au passage une extension des jours d'ouverture au dimanche (brunch de 10h à 22h). Le projet, né d'une intention partagée, met en lumière les talents locaux : sept des professionnels du goût sont de Bourg-en-Bresse, les autres sont Lyonnais. « Le Beau Marché est une offre innovante pour une ville de notre taille. Ce concept de restauration a un caractère de modernisation dans la façon de consommer et il fait partie d'un projet urbain totalement repensé. Il y a un mouvement urbain autour de la gastronomie en France, en Europe et dans le monde. Les façons de consommer changent et il fallait que Bourg-en-Bresse puisse également prendre ce tournant. Avec un recul de quelques semaines maintenant, il est clair qu'il y a et qu'il va y avoir des retombées sur l'ensemble du tissu commerçant du centre-ville », indique Slím Mazni, directeur du cabinet du maire de Bourg-en-Bresse.

• Verpillière), depuis 2018, de The Village Outlet, village de marques réalisé et exploité par la Compagnie de Phalsbourg. « Nous étions persuadés, dès le début de ce projet, que c'était une aubaine pour notre territoire. Mais il était difficile d'avoir des objectifs précis et nous n'avions pas imaginé que quatre ans après l'ouverture, ce sont plus de 4 millions de visiteurs par an qui franchissent les portes de The Village. L'idéal, pour l'avenir, et on peut considérer cela comme un appel à candidature, serait de pouvoir compléter l'offre par un pôle de loisirs qui jouxterait le site », ajoute l'édile.

Pour Christophe Girard, directeur "asset management" de Neinver France, porteur du projet du centre de marques de Valserhône « l'outlet est l'un des formats de commerce physique les moins affectés par l'augmentation des ventes en ligne, qui impacte beaucoup plus fortement les formats traditionnels. Les chiffres d'affaires témoignent clairement de la résilience du secteur. »

Pour autant, « bien que l'attrait commercial demeure un élément clé des centres de marques, l'évolution des habitudes des consommateurs ainsi que la multiplication des remises en ligne et dans les boutiques de centre-ville ont poussé les centres de marques à renforcer leur proposition de valeur, en passant d'un simple lieu d'achat à une destination axée sur l'expérience consommateur », poursuit-il. Et d'ajouter : « Les consommateurs ne sont pas seulement motivés par le bénéfice prix puisqu'ils peuvent trouver des offres intéressantes tant en ligne qu'en boutiques. L'avantage différenciant



Restaurant Le Beau Marché à Bourg-en-Bresse.

**Mon Grand Épagny
devrait bientôt
ressembler à cette vue
d'architecte.**

de notre secteur réside alors dans la proposition d'un équilibre entre prix, marque, loisirs, restauration et services, dans un seul et même lieu.»

Aujourd'hui, le commerce physique « ne se résume plus à une simple transaction, notre constat est que la clientèle est davantage tournée vers une consommation dotée de sens, assure le dirigeant. Dans tous les cas, la tendance est d'intégrer les dimensions physique et digitale, de les faire converger et de créer des synergies pour atteindre un modèle unique et omnicanal pour le consommateur, parce que c'est ainsi que les consommateurs achètent désormais ».

BIEN PLUS QUE DU SIMPLE SHOPPING

Neinver n'est pas le seul à vanter le succès du format *outlet*. « *The Village*, cela marche vraiment bien. Nous avons fini de louer les phases 1 et 2 et nous venons d'ouvrir la phase 3. Nous avons quelques belles et nouvelles enseignes qui arrivent », confirme aussi Philippe Journo, président fondateur de La Compagnie de Phalsbourg au sujet de son navire amiral isérois.

« Évidemment, la Covid-19 a retardé la montée en puissance du site, essentiellement au niveau des touristes. Mais ça y est, ils sont revenus et cela se constate dans le chiffre d'affaires. À ce jour - et nous en sommes extrêmement fiers - nous sommes à +25 % par rapport à l'année dernière en, qui se situait entre 150 et 200 millions d'euros hors-taxes (HT). Et à mi-septembre nous aurons dépassé le chiffre d'affaires de l'intégralité de l'année 2019, donc avant la crise sanitaire. »

Un succès qui, là encore, est en partie expliqué par le format même de l'*outlet*, qui dépasse le strict commerce. « Les gens apprécient ce lieu d'autant »



© COMPAGNIE DE PHALSBOURG

Open Sky : une complémentarité commerciale pour le Grand Épagny

Dessiné par Gianni Ranaulo, le projet Open Sky est entré dans sa phase de concrétisation sur le site du Grand Épagny, dans l'agglomération d'Annecy, le pôle commercial leader de Haute-Savoie qui concentre près de 200 commerces. D'un budget global de 18,5 millions d'euros, il comporte 12 700 m² de surfaces bâties sur un terrain de 24 000 m². Après avoir été retardé par des recours et l'épidémie de Covid-19, le projet porté par La Compagnie de Phalsbourg et présenté en 2018 devrait accueillir ses premiers clients à horizon fin 2023-début 2024. Construit sur un terrain appartenant à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) (un ancien site de dédouanement) Open Sky qui, bien que rien ne soit définitif, devrait être rebaptisé "Mon Grand Épagny" accueillera une dizaine de moyennes surfaces et un pôle de restaurants. « Open Sky veut dire que l'on fait quelque chose de qualité à ciel ouvert ; un projet différent du site isérois *The Village Outlet* (lire par ailleurs). Le seul point d'équivalence, c'est le parking silo qui proposera 600 places. Sinon, ce sera du mass market (ndlr : marché de masse) », argumente Philippe Journo, président fondateur de La Compagnie de Phalsbourg et promoteur de l'opération. Très concrètement, les enseignes attendues se nomment *Boulangier* et *Action*. Le site

devrait aussi accueillir une salle de sport. « Nous ne sommes pas du tout sur le même type de gamme et sur les mêmes types d'offres que *The Village*. C'est plus une complémentarité avec la zone commerciale Grand Épagny et nous pensons que cela va également très bien marcher », estime le dirigeant.

Les travaux de voirie de ce projet, très largement soutenu par le maire d'Épagny-Metz-Tessy, Roland Daviet et la collectivité, sont en cours de réalisation afin de fluidifier la circulation et l'accès.

« Ils se termineront au printemps 2023, avec une interruption à la mi-novembre afin de faciliter les accès aux commerces pendant la période des fêtes de fin d'année. Cela fait suite à la demande de l'association des commerçants de la zone commerciale du Grand Épagny », précise Matthieu Henry-Lissak, directeur général des services de la commune. Les travaux et l'aménagement des espaces verts et plantations seront entièrement financés par La Compagnie de Phalsbourg.



Chambéry savoure le succès du Marché des Halles

À Chambéry, le marché couvert existe depuis 1939 et c'est en novembre 2011, après sa réhabilitation, que le Marché des Halles a rouvert. Ce pôle d'échanges qui propose de bonnes adresses de bouche et d'alimentaires (bouchers, fromagers, poissonniers, etc.) est situé place de Genève. Il est encadré d'enseignes nationales, voire internationales comme la FNAC et H & M. « Tout le bâtiment a été vendu à un investisseur, la Générale Immobilière 73. La ville a uniquement gardé les 1200 m² du marché couvert, ouvert tous les matins, du mardi au samedi. Et aux abords, rue de Maistre, le marché de plein vent s'installe tous les mardis (le petit marché) et samedi (une véritable institution). Ce qui vient renforcer l'offre de produits locaux », confie Benjamin Louis, adjoint en charge du centre-ville. Avec près de 650 commerces situés en hypercentre sur les 1400 du territoire communal, la ville de Chambéry a des atouts sérieux. « La particularité de cet ensemble est de se situer à l'une des portes d'entrée du centre historique. D'ailleurs, en termes de fréquentation, 25 % des personnes qui viennent consommer à Chambéry commencent leur parcours d'achat sur la place de Genève. C'est l'endroit où l'on se donne rendez-vous. D'après notre service

« Attractivité », nous pouvons dire qu'en 2020, ce sont 9 millions de personnes qui ont fréquenté le quartier des Halles et la place de Genève », détaille l'élu. La Ville de Chambéry a-t-elle été précurseur des tendances de consommation ? « Je ne sais pas mais il est clair qu'aujourd'hui, ce concept de mixité des commerces est à la croisée des attentes des consommateurs. Avec les commerces de proximité, les locaux et l'artisanat, c'est une façon de consommer plus responsable, en lien avec une nouvelle tendance alimentaire. » En complément, un cinéma, une grande salle de sport, une offre de stationnement assez riche (300 places sur voirie et plus de 1700 en ouvrage ou en enclos dans un rayon d'une centaine de mètres) contribuent au succès des lieux. En concurrence avec le modèle de la distribution qui a émergé après-guerre, « nous avons des atouts et il faut savoir contre qui l'on se bat. La clé du succès de l'hypercentre, c'est d'apporter une offre qualitative, de l'expérience, du conseil, de l'écoute et du service. Aujourd'hui, le concept d'hypercentre est de réinventer ses points de distribution. Et l'une de ses grandes forces, c'est l'authenticité ».

Le marché des Halles à Chambéry.

que nous faisons de plus en plus d'événements culturels. Nous sommes mécènes du Festival Berlioz (La-Côte-Saint-André) et nous aidons la Ville de Lyon dans la réouverture du Musée Guimet pour la Biennale d'art contemporain. Nous allons également continuer notre politique de développement durable avec l'installation, en fin d'année, de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du nouveau parking créé fin d'année 2021 », poursuit le promoteur. Aujourd'hui, The Village c'est 128 marques nationales et internationales et près de 1000 emplois. Et pour son fondateur, allier le commerce physique au digital, va encore permettre d'augmenter l'activité. Et pour séduire un public encore plus large, Philippe Journo rêve d'y installer un hôtel. Mais « il faudrait que The Village ait l'autorisation d'ouvrir le dimanche. Comme nous sommes situés sur la route des stations de ski, mon idée est de faire un hôtel du style "resort" (avec activités ludiques et divertissantes). Pour plus de 1000 euros dépensés à The Village, la chambre d'hôtel serait gratuite le samedi », imagine-t-il en plaidant de nouveau qu'« Il faudrait que chacun comprenne l'intérêt économique d'ouvrir le dimanche ».

L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le format village ou centre de marques incarne-t-il l'avenir du commerce physique ? Toujours est-il que sa dimension socio-économique est également largement mise en avant par ses promoteurs et partisans. « Le projet Alpes The Style Outlets qui en était encore à ses prémices au début de la pandémie, n'a pas pu avancer comme attendu du fait de ces circonstances exceptionnelles (ndlr : ses racines remontent même à une quinzaine d'années...). La

“ The Village renforce le dynamisme du territoire.

Jean-Pierre Barbier

construction a donc démarré en mars dernier : le terrassement est presque terminé alors que les infrastructures de services publics en sont à un stade avancé. Nous prévoyons la création d'environ 500 emplois directs, que ce soit pour la centaine de boutiques et restaurants, l'équipe de direction du centre ou encore les services de sécurité, de nettoyage ou d'aménagement paysager nécessaires pour entretenir un actif tel que celui-ci », souligne ainsi Christophe Girard.

En Isère, l'ouverture de The Village « a changé l'image de la ville et du territoire de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère », souligne Patrick Nicole-Williams, maire de Villefontaine. Parmi les signes les plus tangibles, l'édile note également un regain d'activité pour Villefontaine : « Même si la tendance à la hausse de l'immobilier se constate partout, elle est un peu plus forte ici et le délai des transactions est très rapide. La plupart des rares biens à vendre ne restent que quelques jours sur le marché. » Par ailleurs, « nous ne constatons pas de retombées directes - positives ou négatives - sur la fréquentation du commerce local existant, car la clientèle de The Village ne va pas jusqu'en centre-ville et notre tissu commercial est encore peu attractif. En revanche, nous enregistrons de nouvelles propositions d'implantation pour les cellules commerciales vacantes ». ■

La mairie de Saint-Genis-Pouilly et le groupe Frey n'ont pas donné suite à nos demandes d'information sur Open Saint-Genis. Impossible donc de faire le point sur ce projet controversé de nouveau centre commercial aux portes de Genève.

Boutique Is(h)ere Original anime le site.

The Village Outlet voudrait un hôtel

Situé sur les communes de Villefontaine et de La Verpillière (Nord-Isère), The Village est un complexe commercial outlet (village de marques). Depuis son ouverture, le 18 mai 2018, il n'a cessé de conquérir une clientèle régionale et touristique. À proximité des aéroports de Lyon et de Grenoble, le site qui s'étend sur 24 000 m² a enregistré un chiffre d'affaires en progression de 34 %, sur un an, au 29 octobre 2021. « Le village de marques The Village, créé par la Compagnie de Phalsbourg, renforce le dynamisme économique d'un territoire déjà caractérisé par deux filières d'excellence la logistique et la construction durable. Il a permis la création de nombreux emplois et est un atout important pour l'attractivité du département », appuie Jean-Pierre Barbier, président du département de l'Isère. C'est ce qu'il rappelait, le 20 novembre 2021, à l'occasion de la naissance d'un partenariat entre la Compagnie de Phalsbourg, le Département (et son agence, Isère Attractivité), mais aussi avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre

de commerce et d'industrie Nord Isère et la chambre d'agriculture. La Compagnie de Phalsbourg s'était engagée auprès de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (Capi) à mettre à disposition un local commercial au cœur de The Village afin de promouvoir les produits locaux, avec l'appui des partenaires désignés par la Capi. Depuis le 1^{er} décembre 2021, la boutique Is(h)ere Original a un rôle d'animation, en proposant des dégustations mêlant producteurs et consommateurs tout au long de l'année. À fin mars 2022, la toute jeune boutique a un chiffre d'affaires cumulé qui approche les 70 000 €. La marque Is(h)ere, c'est plus de 1 000 produits locaux, éthiques et responsables. L'espace de 84 m² a été conçu comme un lieu de découverte des produits et des saveurs du territoire. Un lieu qui permet de développer la vente en circuit court des produits emblématiques du département ainsi qu'une sélection de produits manufacturés en Isère.

© CAROLINE NIET





Les brunchs Éco

Le goût d'échanger les idées

CHEFS D'ENTREPRISE, LES RÉPONSES POUR TENIR LA BARRE FERME, FACE À LA TEMPÊTE.

Eco de l'Ain relance ces Brunch Eco et vous propose
une conférence matinale qui répondra à toutes vos
questions grâce à nos deux nouveaux intervenants.

Conférenciers :

Maitre Luc Robert, avocat au Barreau de l'Ain
et Monsieur Jean-François Peloux, Président du CIP de l'Ain
(Centre d'Information sur la Prévention des Difficultés
des entreprises) et de l'APESA de l'Ain.



Jeudi 22 septembre
de 7h30 à 9h30

ESPACE 1055
34 Av. du Maréchal Juin
à Bourg-en-Bresse
www.1055.fr/bourg-en-bresse/



Programme et inscription :
<https://groupe-ecomedia.com/brunch-eco>
GRATUIT POUR NOS ABONNÉS

Informations Covid 19 : En fonction des dispositions gouvernementales
en vigueur à cette date, un pass vaccinal pourra vous être demandé.



ANNONCES LÉGALES & MARCHÉS PUBLICS



SERVICE À LA DEMANDE

- Attestation de parution immédiate
- Devis gratuit

Tel : 04 50 33 35 35 (tapez 3)
al@groupe-ecomedia.com



SERVICE EN LIGNE

- Paiement immédiat sécurisé par CB, votre annonce en ligne sur

groupe-ecomedia.com/annoncelegale

Savoie (73)
Haute-Savoie (74)
Ain (01)

Le tarif d'un caractère est de 0,183 €HT*

Conformément à l'arrêté interministériel du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'une annonce est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche (sauf pour les annonces légales de constitutions de sociétés, de nomination des liquidateurs et de clôture de la liquidation des sociétés commerciales, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire depuis le 1^{er} janvier 2022). Si l'usage des acronymes usuels est autorisé, les abréviations qui visent à réduire artificiellement la longueur des annonces et qui nuisent à leur compréhension sont interdites (voir liste autorisée). "Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr". Le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

groupe-ecomedia.com/annoncelegale

CONSTITUTIONS



SAS NOTLEX

Titulaire d'un Office Notarial sis à
CHATILLON SUR CHALARONNE
(Ain), 60, Avenue Foch

GUIRION

Suivant acte reçu par Me Romain PIROLLET, Notaire à CHATILLON S/ CHALARONNE (Ain), le 26/08/2022, a été constituée la société civile immobilière suivante : **Dénomination** : GUIRION. **Capital** : 500,00 €. **Siège** : ARS SUR FORMANS (01480) 270 Chemin des Gardes. **Objet** : L'acquisition, la construction, la propriété, et à titre exceptionnel la vente de tous biens ou droits immobiliers ou mobiliers et la souscription de tout emprunt. **Durée** : 99 ans. **Apports** : En numéraires souscrits en totalité et intégralement libérés. **Gérance** : Mr Guillaume SIMONIN et Mme Marion WITMEYER, demeurant ensemble à ARS SUR FORMANS (01480) 270 Chemin des Gardes. **Immatriculation** : RCS BOURG EN BRESSE (Ain).

ECO 01 146219 08/09/22

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI DYLU

SCI au capital de 1 500 €
Siège social : En Pouilleux
01600 REYRIEUX
RCS BOURG-EN-BRESSE
514 726 736

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/04/2022, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur M. VACHAUD Daniel, demeurant 241 chemin des Minimes 01600 REYRIEUX, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter

du 31/12/2021. Radiation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

ECO 01 146139 08/09/22

MODIFICATIONS



POLLIER GIRAUD BIRMELE AVOCATS ASSOCIÉS

Société d'Avocats
au Barreau de THONON
13, avenue des Allobroges
74200 THONON-LES-BAINS

LARGO

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 3.000,00 €
Siège social : 01220 DIVONNE-
LES-BAINS - 378 Chemin de Chané
RCS BOURG EN BRESSE
B 884 427 915 - 2020 B 00867
SIRET 884 427 915 00019

Suivant une décision extraordinaire du 30 Juin 2021, statuant conformément aux articles L 227-1 et L 225-248 du Code de Commerce, l'associé unique a décidé la continuation de la société.

Pour avis, le Président

ECO 01 145951 08/09/22

AC CAPITAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €uros
Ancien siège social :
19 Allée des Champs 01440 VIRIAT
Nouveau siège social :
45 Chemin de la Bergaderie
01370 SAINT ETIENNE DU BOIS
798 506 556 RCS BOURG
EN BRESSE

Aux termes d'une décision en date du 30 Août 2022, l'Associé Unique a décidé :
- d'adjoindre à l'objet social à compter du même jour :

- Marchand de biens, l'acquisition, de manière habituelle, de tous biens immobiliers, de fonds de commerce, d'actions ou de parts de sociétés civiles immobilières, en vue de leur revente ou de leur exploitation par voie de location à des entreprises de nature commerciale ou industrielle,
- Toutes opérations financières quelconques et, plus spécialement sur les titres par voie d'achat et vente, souscription ou démembrement ; la gestion et la centralisation de la trésorerie du groupe ;
Le reste de l'article demeure inchangé.
- de transférer le siège social de VIRIAT (01440) 19 Allée des Champs à SAINT ETIENNE DU BOIS (01370) 45 Chemin de la Bergaderie à compter du même jour,
Et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts,
Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE.

Pour avis, la gérance

ECO 01 146012 08/09/22



24 rue de Montholon
01000 BOURG EN BRESSE

POMPES FUNEBRES ENORA

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 536 chemin du Petit
Plan 01250 SAINT-JUST
RCS BOURG-EN-BRESSE
891 870 362

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 2 juin 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 13 Ter Avenue de l'Egalité 01000 BOURG EN BRESSE à compter du 2 juin 2022.
Mention sera faite au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

ECO 01 146077 08/09/22



24 rue de Montholon
01000 BOURG EN BRESSE

C&C FINANCES ET CONSULTING

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 11 avenue Alphonse Baudin
01000 BOURG-EN-BRESSE
RCS BOURG-EN-BRESSE
852 618 420

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22 juillet 2022, il a été décidé de la transformation de la Société en SASU sans création d'un être moral nouveau à compter du même jour.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Président : Madame CHARVET Cyntia, demeurant 11 avenue Alphonse Baudin 01000 BOURG EN BRESSE.
Mention sera faite au RCS de BOURG EN BRESSE.

ECO 01 146128 08/09/22

2DMC

60 allée des Biches 01310 POLLIAT
752 534 354 RCS BOURG
EN BRESSE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2022, Mme Delphine DOS REIS, demeurant 60 Allée des Biches 01310 POLLIAT, a été nommée en qualité de cogérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Michael SUSINI, démissionnaire. La dénomination sociale 2DMC est remplacée par 2DDOSREIS et l'article 3 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS BOURG EN BRESSE.

ECO 01 145952 08/09/22

SCI ARTEMIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 452 rue Léopold Le
Hon 01000 BOURG EN BRESSE
913 077 483 RCS BOURG
EN BRESSE

Par décision du 22/08/2022, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Jacques-Vincent PIROUX, demeurant 60 chemin du Douvre – Cuisiat 01370 VAL-REVERMONT, pour une durée illimitée, et de supprimer dans l'article 15 des statuts le nom du gérant actuel sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du gérant.
Pour avis, la gérance

ECO 01 146162 08/09/22

NG GROUP ENERGY

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
(en cours d'augmentation)
Siège social : Pa des Fours
5 Rue des Roselières
01350 BEON
908 829 229 RCS BOURG
EN BRESSE

Suivant AGE en date du 24/08/2022, le capital de la société a été augmenté d'une somme de 600.000 € par voie d'apport en nature pour être porté à 601.000 € ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 1.000 €.

Nouvelle mention : Capital social : 601.000 €.

Pour avis, le Gérant

ECO 01 146082 08/09/22

DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 octobre 2005,

Madame Christiane TAILLEFER, en son vivant retraitée, demeurant à VILLEREVERSURE (01250) 1405 route de Noblens.

Née à PARIS (75010), le 17 octobre 1926.

Veuve de Monsieur André Jean LABROSSE et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à VILLEREVERSURE (01250) (FRANCE), le 29 mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane VIEILLE, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « NOTAIRES CONSEILS BOURG-EN-BRESSE », titu-

laire d'Offices Notariaux à BOURG-EN-BRESSE (Ain), 220 avenue des Granges Bardes et BOURG EN BRESSE (Ain), 4 avenue Alsace Lorraine, le 31 août 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître PONS, notaire à TREFFORT - VAL REVERMONT, référence CRPCEN : 01026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ECO 01 146155 08/09/22



Vos
annonces
légales
publiées sur
notre site
internet,
c'est
immédiat.

C'est tous les jours de l'année
sur notre site internet :
groupe-ecomedia.com



SELARL SERFATY VENUTTI CAMACHO & CORDIER

Avocats Associés
2 Rue Clavagry 01000 BOURG EN BRESSE



S.E.L.A.R.L. KOVALEX

Avocats Associés
34 Rue de Paris 22000 SAINT-BRIEUC

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MARDI 18 OCTOBRE 2022 à 14 HEURES

TRIBUNAL JUDICIAIRE - Juge de l'Exécution
32 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant : COMMUNE DE BELLIGNAT (01100) - 86 et 87 Rue Gustave Eiffel Dans un ensemble immobilier dénommé "LE PRE DES SAULES", bâtiment B, figurant au cadastre de la Ville de BELLIGNAT cadastré section AN n°9, 10, 11 et 91 pour une contenance de 1ha 48a 41ca.

Les biens et droits immobiliers suivants :

LE LOT NUMERO TRENTE-CINQ (35) :

Un APPARTEMENT type T2 d'une surface loi carrez totale de 45,57 m² (surface au sol totale : 51,37 m²) situé au rez-de-chaussée portant le n°35 du plan comprenant : Entrée avec placard, séjour avec balcon, cuisine avec cellier, chambre, salle de bain, wc et les soixante-dix/dix-millièmes (70/10.000èmes) des parties communes générales.

LE LOT NUMERO CENT SOIXANTE-TREIZE (173) :

Une PLACE DE PARKING (parking aérien) portant le n°35 du plan et les deux/dix-millièmes (2/10.000èmes) des parties communes générales.

Au jour de l'établissement du procès-verbal de description en date du 13 juin 2022, le bien était inoccupé.

MISE A PRIX : 60.000 €

Frais, droits et charges en sus

avec en cas d'absence d'enchères la faculté de baisse d'un quart
soit une nouvelle mise à prix de 45.000,00 € sans nouvelle publicité

Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau de l'AIN. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE et au Cabinet de la SELARL SERFATY VENUTTI CAMACHO & CORDIER - Avocat.

Date et heure de la visite : LE LUNDI 3 OCTOBRE 2022 DE 9 HEURES A 10 HEURES.

A la requête la S.E.L.A.R.L. T.C.A., mandataires judiciaires associés, prise en la personne de Maître François TREMELOT, ès qualité de liquidateur judiciaire désigné à cette fonction par jugement du Tribunal de Grande Instance de SAINT-BRIEUC en date 17 mai 2019, domicilié en cette qualité 9 Place Duguesclin 22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1.

Pour tous renseignements concernant cette vente, s'adresser :

- Au Cabinet de la SELARL SERFATY VENUTTI CAMACHO & CORDIER, Avocat 04.74.22.07.56, rédacteur du Cahier des Conditions de Vente et avocat du créancier poursuivant.

- Auprès de tous Avocats du Barreau de l'AIN.

- Au Secrétaire Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE.

- Sur le site internet KOVALEX - Cabinet d'avocat à SAINT-BRIEUC -> Rubrique "Ventes Immobilières"

Pour avis légal,
Fait à BOURG EN BRESSE, le 05.09.2022
Evelyne VENUTTI, Avocat associé

ECO 01 ALJ-22489 08/09/22

DÉTENTION D'UN BIEN IMMOBILIER AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ,
TRAVAUX SUR LE BIEN, VENTE DE CELUI-CI, ET IMPÔT DE PLUS-VALUE

IL FAUT CESSER DE FAIRE COMME SI LA SOCIÉTÉ N'EXISTAIT PAS !

VINCENT MORATI - NOTAIRE



Voici un nouvel exemple de contentieux, soulignant à quel point se fourvoient ceux qui, encore aujourd'hui, agissent sur un patrimoine comme s'il était toujours à eux, après avoir pourtant donné naissance à une personne morale au sein de laquelle ils ont pris soin eux-mêmes de loger ce patrimoine.

Créer une société, la rendre propriétaire d'un ou plusieurs biens, par le biais d'un apport ou d'une acquisition, n'a rien d'anodin : il ne s'agit pas d'un papier qu'on signe puis qu'on oublie, mais bien d'une réalité juridique que l'on met en place, et dont les effets s'installent logiquement aussi longtemps qu'existera la personne morale. A savoir que désormais, c'est la société qui détient et assume les biens (trust ou fiducie ne sont que d'ailleurs que de jeunes descendants de cette réalité vieille comme le Droit).

Dans l'affaire tranchée par la Cour d'appel de Nantes le 3.6.2022, le contribuable, pour avoir oublié cette réalité, en a payé cher les pots cassés.

Acquisition d'appartements par une SC, réalisation de lourds travaux, puis revente (par la SC, donc) avec une forte plus-value.

L'associé plaide pour une non taxation de cette plus-value, arguant de la majoration de son prix de revient par le budget travaux.

Les juges rappellent qu'il est en effet possible de majorer le prix d'achat au moyen des travaux de reconstruction, amélioration ou agrandissement réalisés par des entreprises, mais à condition de justifier de ces dépenses.

Or, toutes les factures avaient été libellées au nom de l'associé personne physique, et acquittées par lui, non par la SC, pourtant propriétaire des lieux.

La SC, portant la qualité de vendeur, ne peut donc déduire des travaux financés par autrui !

Notre associé tente de se défendre en soutenant qu'il avait avancé les sommes pour le compte de la société. Argument balayé par la Cour : car vu qu'il ne tenait aucune comptabilité sérieuse (comme si souvent, malheureusement), il n'était aucunement en mesure d'établir l'existence de virements bancaires entre la SC et lui, au moyen desquels elle l'aurait remboursé.

De ce fait, aucune des factures n'est admise en déduction de la plus-value, et le Trésor public est approuvé d'avoir taxé celle-ci de plein fouet.



Quel étonnant et périlleux paradoxe que celui consistant à créer une structure pour y loger un patrimoine, et ensuite agir exactement comme si elle n'existait pas, au prétexte qu'elle nous appartient.

Constituer une société, c'est donner naissance à une personne autonome, distincte de la personne du ou des associés, et notamment dotée de son patrimoine propre, gouverné par ses règles propres et son propre intérêt. Oublier cette évidence, c'est foncer tête baissée vers le mur des problèmes, un jour ou l'autre.

Tout le péril découle en réalité des confusions mentales qui reviennent au galop, si l'on ne prend pas soin de penser en permanence comme si l'on était réellement en présence d'une autre personne en face de nous, ayant sa volonté et sa façon de décider distinctes des nôtres. Or, le dépôt des comptes annuels n'étant pas obligatoire pour les sociétés civiles, le réflexe naturel devient peu à peu de ne pas établir ces comptes (bilan et compte de résultat, notamment) : par facilité, par négligence, par volonté d'économiser les frais d'une comptabilité professionnalisée...

Mais en agissant comme cela, on plonge le bras dans la gangrène qui va contaminer le corps entier : car à ne pas déposer les comptes, on ne va plus les établir, à ne plus les établir, on ne va plus les approuver, à ne plus les approuver, on ne va plus les examiner, à ne plus les examiner, on ne va plus convoquer les associés aux assemblées générales

pourtant conçues pour cela ; et à ne plus réunir les associés, on ne votera plus sur les décisions collectives, on n'agira plus comme des associés, on aura atteint la tête de l'édifice et on poussera inéluctablement la société sur un tapis roulant l'acheminant vers le broyeur géant de la fictivité.

La catastrophe sera alors totale, et ne se réalisera pas seulement sur le plan fiscal comme c'était le cas ici : les coups mortels seront portés par les créanciers avec qui on sera en litige, ou avec les associés minoritaires qui s'opposaient aux décisions, etc..

Pouvoir gérer efficacement la comptabilité d'une société, en validant celle-ci sur des décisions régulièrement prises en commun par les associés, est une fantastique opportunité d'optimiser le pilotage de l'aventure commune, de réfléchir ensemble aux choix stratégiques, et d'ajuster le cap en permanence, au regard de l'évolution des objectifs, des contraintes, du climat global. Être accompagné pour des enjeux aussi forts n'est pas une dépense, c'est un investissement.

Nous ne monterions pas dans un avion ou un train sans pilotes, même si cela représentait une économie sur le prix du billet : ne créons pas de société sans nous faire entourer des conseils de nos experts-comptables, avocats, banquiers, notaires, sélectionnés pour la confiance que nous leur accordons à nous éclairer tout au long de l'existence de la structure.

CET ARTICLE VOUS EST PROPOSÉ PAR LES NOTAIRES
DES SAVOIE



© BOURG-EN-BRESSE DESTINATIONS

TOURISME. L'office de tourisme Bourg-en-Bresse Destinations propose une visite patrimoniale et œnologique du monastère royal de Brou, avec la sommelière Caroline Daeschler, les 9 et 30 septembre à 18 h 30. Du jardin au cloître en passant par la cave voûtée et l'ancien réfectoire, les visiteurs sont amenés à découvrir le site en trois pauses, tout en savourant les accords entre les crus de l'appellation Bugey, les chocolats de la Maison Bouvard, les soupes Giraudet, le Comté et les sablés Gaudélices. Réservation : bourgenbressedestinations.fr



**une marque
groupe-ecomedia.com**

Fondateur : Alain Veyret

SIÈGE SOCIAL

SOPREDA 2 - CS 62019 - 74010 Annecy cedex
Tél. 04 50 33 35 35
SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 665 415 €

Président du directoire : René Nantua
Directeur général : Olivier Bloch
Assistante de Direction : Pascale Dubois
Président du conseil de surveillance : André Bergerat

Direction administrative et financière : Karine Lambert
Comptabilité clients publicité : Charlotte Carrillat
Comptabilité fournisseurs : Valérie Rizzo
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
IBAN FR76 1080 7001 2882 4215 5059 986 - BIC CCBPRPPDJN

RÉDACTION

redaction.eda@groupe-ecomedia.com
Directeur de la publication : Olivier Bloch
Rédacteur en chef : Eric Renevier
Journalistes : Sébastien Jacquart, Josephine Jossermoz,
Eliséo Mucciante
Ont collaboré à ce numéro : Carole Muet

**DÉPARTEMENT
INTELLIGENCE ECONOMIQUE**

Responsable : Audrey Lebedeff
Chargée d'études, enquêtes et statistiques :
Hugo Priol, Célia Rossillon

COMMUNITY MANAGER

Nicolas Fougerousse

DÉPARTEMENT INFOGRAPHIE

Responsable : Laurent Lamet
Infographistes : Gaëtan Perrotin, Charles Sennepein

**JURIDIQUE
ET ANNONCES LÉGALES**

Responsable des annonces légales et marchés publics :
Delphine Haméon - d.hameon@groupe-ecomedia.com
Secrétariat : Aurélie Cuzin, Patricia Francony - 04 50 33 11 02
al@groupe-ecomedia.com
groupe-ecomedia.com/annoncelégale
Habilité pour le département de l'Ain
Tarif préfectoral en vigueur

SERVICE COMMERCIAL

Coordination publicitaire : Elisa Raddaz - 04 50 33 35 34
e.raddaz@groupe-ecomedia.com
Commerciales :
Caroline Andreini - 06 63 85 66 24
Nathalie Attinault - 06 47 84 79 86
Laetitia Bécret - 06 61 06 24 31
Agnès Desplantes - 06 51 01 20 58
Dominique Marichy - 06 60 08 24 92
Blandine Mathieu - 06 60 60 24 94

ABONNEMENTS ET DIFFUSION

Chargée de production, diffusion et partenariats :
Pamela Damaggio - 07 82 95 14 81
p.damaggio@groupe-ecomedia.com
Service abonnement : 04 50 33 35 39
abonnement@groupe-ecomedia.com
France et UE, tarif par an : 79 € TTC

COMMISSION PARITAIRE

0124 C 86293 - ISSN 2431-6261

MEMBRE DE RESO HEBDO ECO

COUVERTURE

© DR

FABRICATION :

Imprimerie de Champagne à Langres (52)
Origine du papier : Allemagne
Eutrophisation : p. tot. 0,014 kg / tonne



REGARDS CROISÉS SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE

LE 29 SEPTEMBRE À VONNAS

Acteurs essentiels de la vie de l'entreprise, les quatre conseils principaux du dirigeant vous accueillent le 29 septembre 2022 au Château d'Epeysoles pour une deuxième édition de la conférence interprofessionnelle au service du dirigeant.

Après le succès de la première édition le 30 septembre 2021, la Chambre des notaires de l'Ain se lie une fois de plus à ses confrères conseils pour co-organiser un moment d'échanges destiné aux chefs d'entreprises. À leurs côtés, l'ordre des avocats de l'Ain, l'ordre des experts-comptables et le Crédit Agricole centre-est seront ainsi réunis sous le même toit pour réaliser un balayage complet de la vie d'une entreprise. Cette année, un cas concret sera pris pour exemple afin d'effectuer un tour d'horizon de toutes les situations pouvant se produire, et donc être anticipées avec l'aide de vos conseils. Difficultés financières, PGE, investissements, recrutement, développement de nouvelles activités, cession, fiscalité, maladie du dirigeant, divorce, de nombreuses thématiques seront balayées dans l'optique de sensibiliser chaque spectateur, et de l'informer de l'existence de solutions. Plus axé « pratique » que la précédente édition, ce deuxième épisode se voudra proche des attentes de chaque chef d'entreprise et sera ouvert à tous gratuitement sur inscription, sans considération de taille de structure ou de nombre d'employés. À l'issue de cette conférence interprofessionnelle, un temps d'échanges libres sera orchestré autour d'un cocktail concocté par les équipes du chef Georges Blanc, dans le cadre magique du Château d'Epeysoles. L'occasion pour chaque convive de se rapprocher de l'un des conseils présents, qu'il soit monté sur scène ou non, afin d'approfondir un sujet donné ou de réaliser un premier contact.

Des interventions finement préparées

Comme pour l'édition 2021, vos conseils ont été aussi exigeants dans la planification de cet évé-

Invitation
29 septembre 2022 à VONNAS
Château d'Epeysoles
18h

Chambre des notaires de l'Ain
Me Annobel MONTAGNON

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Auvergne Rhône-Alpes
M. Hubert MASSON

Ordre des Avocats Barreau de l'Ain
Me Séverine DEBOURG

CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST
Mme Romona RISTEA

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION

Conférence interprofessionnelle destinée aux chefs d'entreprise

REGARDS CROISÉS SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE

Oscillant entre intérieur et extérieur, la bonne tenue de l'événement ne sera pas impactée par les conditions climatiques.

nement que dans leur quotidien à votre service. Souhaitant être au plus près des attentes du public, ils se sont réunis en groupe de travail afin de faire appel aux idées de tous les représentants du chef d'entreprise. Différents groupements y ont également été conviés, comme la CPME 01, le BNI, la Chambre des Métiers et de l'Agriculture, la Chambre de commerces et d'Industrie ou encore le MEDEF. La garantie d'un événement concret, bien préparé, et au plus près des attentes de chaque participant.

Avez-vous pensé à tous ? Votre entreprise sera-t-elle préservée en cas de divorce ? Comment la transmettrez-vous à vos enfants ? Pour toutes ces questions et pour tant d'autres, vos conseils sont à vos côtés à chaque étape de votre vie pour vous orienter vers les solutions qui préserveront

au mieux vos intérêts. Envie d'en savoir plus ? Rejoignez-nous le 29 septembre à Vonnas !

Les intervenants de la conférence :

- M^e Magali COLLANGE, notaire
- M^e Catherine SQUARES, notaire
- M^e Christine RAPPAZ, avocate
- M^e Pierre-Emmanuel THIVEND, avocat
- M^{me} Agnès NEYRET, expert-comptable
- M. Alain BRUNET, expert-comptable
- M^{me} Valérie COMBE, du Crédit Agricole Centre-Est

REGARDS CROISÉS SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE

Inscription : Jusqu'au 17 septembre sur <https://my.weezevent.com/conference-interprofessionnelle>

Lieu : Château d'Epeysoles - Vonnas à 18h00

Cocktail dînatoire et animation avec le constructeur automobile MG Motors

Pour toute information : Chambre des Notaires des l'Ain

chambre.ain@notaires.fr - 04 74 23 20 21 - www.chambre-ain.notaires.fr



BTI est une tôlerie industrielle qui maîtrise l'activité de sous-traitance auprès de professionnels de l'industrie. Nous sommes spécialisés dans la fabrication de petites et moyennes séries, et de pièces unitaires en acier, aluminium et inox. Nous proposons une prestation globale avec l'étude de vos besoins, le service de tôlerie (découpe, pliage, soudure, assemblage), le traitement de surfaces, le montage final et la livraison par nos propres moyens. Depuis 2018, nous avons amorcé une transition en choisissant le statut de SCOP contribuant à l'implication et à l'engagement de chaque salarié en vue de la satisfaction des clients. Outre la sous-traitance industrielle, nous développons également une gamme de mobilier urbain 100% made in Ain (corbeilles, appui vélos, tables de pique-nique...).

Le label ORIGIN'AIN nous permet de mettre en avant nos valeurs et de participer à l'attractivité du territoire. Nous pouvons grâce à ce label développer des réseaux avec les acteurs économiques de l'Ain. Notre adhésion nous apporte plus de visibilité sur le territoire afin de promouvoir notre savoir-faire.

Patrick CHARRONDIÈRE – Gérant
BTI - Reyrieux
bti.fr

**VOUS AUSSI,
CANDIDATEZ ET DEVENEZ
AMBASSADEUR ORIGIN'AIN !**



Demande d'adhésion en ligne
www.originain.fr

AIN⁰¹
Le Département